

QUESTION URBAINE ET DROIT À LA VILLE

Grégory Busquet

La Découverte | « [Mouvements](#) »

2013/2 n° 74 | pages 113 à 122

ISSN 1291-6412

ISBN 9782707176462

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-mouvements-2013-2-page-113.htm>

Pour citer cet article :

Grégory Busquet, « Question urbaine et droit à la ville », *Mouvements* 2013/2 (n° 74), p. 113-122.

DOI 10.3917/mouv.074.0113

Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

© La Découverte. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

DROITS À LA VILLE : QUELS OUTILS POLITIQUES ET JURIDIQUES ?

Question urbaine et droit à la ville

PAR GRÉGOR
BUSQUET*

« La question urbaine » et « le droit à la ville », mots d'ordre du marxisme urbain, ont marqué les décennies 1960 et 1970, sans aboutir toutefois aux espérances dont ils étaient porteurs. Les luttes urbaines en ont usité sans jamais vraiment parvenir à mêler, ce qui était pourtant leur raison d'être, critique globale du capitalisme et revendications spécifiquement urbaines. Aujourd'hui, la réémergence de ces slogans au sein du mouvement social mondialisé et celle de la critique urbaine radicale posent sous un jour nouveau, et avec de nouvelles espérances, cette question du rapport entre changement urbain et changement social.

Le Droit à la ville, érigé comme programme par Henri Lefebvre en 1968, a depuis été de maintes fois repris et a fait l'objet de multiples analyses, tantôt dans le champ politique où il a souvent été érigé en slogan légitimant les politiques urbaines¹, tantôt au sein des mouvements sociaux et dans le champ des sciences sociales, et plus particulièrement, de la recherche urbaine.

On peut en effet noter aujourd'hui, dans les mondes académiques anglo-saxon et français, un retour des théories critiques de l'urbain, de ce que certains ont pu appeler le « marxisme urbain » ou – tout du moins – d'une approche « radicale » de la ville et de l'urbanisme. De ce fait, c'est vers Henri Lefebvre et vers son *Droit à la ville* que se tourne de plus en plus le regard des géographes et de sociologues urbains désireux d'étudier les inégalités et les injustices liées aux rapports entre développement capitaliste et développement urbain. On peut d'ores-et-déjà se demander si cet intérêt renouvelé pour le marxisme urbain est marqué par le contexte actuel de développement de mouvements sociaux urbains d'un nouveau type, dont l'ampleur s'internationalise, et par celui des inégalités sociales croissantes et de plus en plus visibles, aux échelles mondiale ou intra-métropolitaine².

*Maître de Conférences en sociologie à l'université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense, UMR LAVUE.

1. J.-P. GARNIER, « Du droit au logement au Droit à la ville : de quel(s) droit(s) parle-t-on ? », *L'Homme et la société*, n° 182, 2011/4.

2. M. DAVIS, *Le Pire des mondes possibles. De l'explosion urbaine au bidonville global*, La Découverte, Paris, 2006.

Le contexte actuel est bien différent de celui de la fin des années 1960-début des années 1970 (crise économique, mondialisation accrue du capital et financiarisation du capitalisme, politiques néolibérales, internationalisation des échanges et de la contestation) mais, d'après l'académisme radical et critique, les théories lefebvriennes semblent trouver de nouveau toute leur pertinence pour l'analyse des problèmes socio-spatiaux à l'échelle planétaire, d'autant que les politiques urbaines liées au néolibéralisme semblent avoir sensiblement les mêmes objectifs que celles analysées par la sociologie marxiste des années 1960, c'est-à-dire le « nettoyage des villes » et la gentrification des centres sans contrôle démocratique³.

Il convient donc de remettre les choses à plat. Parler de droit à la ville aujourd'hui revient à s'intéresser de plus près aux mouvements sociaux et au champ politique de la contestation pour tenter d'évaluer si la fameuse « question urbaine » des sociologues a perduré, s'est métamorphosée, a pris de l'ampleur ou s'est déplacée depuis les années 1970.

Après avoir tenté de définir ce qu'était ce fameux « droit à la ville » dans les années 1960-1970 et la manière dont il a investi le mouvement social pendant quelques années, nous nous intéresserons au contexte actuel et plus spécifiquement à la sempiternelle question de la sectorisation des revendications des luttes urbaines : qui revendique au nom de quoi aujourd'hui, et hier ? Est-on plus à même, à l'heure actuelle, de dépasser, comme on le souhaitait hier, le cloisonnement des revendications purement urbaines pour monter en généralité dans une critique globale du système ? L'urbain est-il devenu alors l'instrument d'une critique – et d'un changement – plus globaux, plutôt qu'un enjeu en tant que tel ? Autrement dit, a-t-il cessé d'être un objet de contestation comme un autre ? Cette question trouve bien sûr toute sa légitimité dans la volonté déjà ancienne de faire de l'espace urbain un « nouveau » terrain révolutionnaire (tactique, stratégique, et pour le changement social) « au côté » (en parallèle ?) de l'usine, ainsi que dans le retour, aujourd'hui, de cette perspective, du moins chez les analystes.

● Le Droit à la ville lefebvrien...

Lorsqu'Henri Lefebvre écrit *Le Droit à la ville* à la fin des années 1960, le contexte urbanistique français est particulier : l'État gaullien technocratique et dirigiste a construit en masse, pendant deux décennies, les fameux grands ensembles, rénové les centres historiques des grandes villes et s'engage dans la politique, alors perçue comme innovante, des villes nouvelles. Dans cette euphorie moderniste et modernisante qui consistait à réduire la crise du logement tout autant qu'à moderniser la société par un nouveau type d'habitat et de nouvelles manières d'habiter, Lefebvre se présente comme un empêcheur de bâtir et de penser en rond.

Outre le fait de remettre en cause les politiques urbaines qui lui sont contemporaines ou antérieures, Lefebvre propose une alternative à la conception moderne de l'espace urbain. Son *Droit à la ville* est en effet tout d'abord pensé comme un droit à la centralité urbaine renouvelée, un

3. B. EUGÈNE (coord.), « Villes et résistances sociales », *Agone* 38/39, 2008.

droit à l'appropriation de ses symboles, de ses fonctions. C'est ensuite un droit au « ludique » et au « supra-fonctionnel » (à l'imprévu), autrement dit, à une vie sociale et à une vie quotidienne urbaine libérée des contraintes de l'ennui inhérent à la modernité, le « métro boulot dodo ». C'est enfin un droit à la participation, écho à l'autogestion et au droit à l'information. La ville est donc comprise ici comme une « œuvre collective », ce qui suppose la « possession et la gestion collective de l'espace »⁴. La mise en place de ce droit nécessite donc une réappropriation collective de l'espace : il est un droit collectif autant qu'individuel.

4. H. LEFEBVRE, *La Production de l'espace*, Anthropos, Paris, 1974.

À partir de la critique de la vie quotidienne qu'il élabore dès 1947, Lefebvre décrète que ce droit à la ville est donc tout bonnement un « droit à la vie urbaine », c'est-à-dire à la rencontre, à la différence et à la liberté. En somme, il consiste en un droit à une réelle appropriation des habitants de leur vie quotidienne ainsi qu'à une prise en main, par eux-mêmes, des décisions en matière d'aménagement de leur cadre de vie, participant de fait à une vie quotidienne désaliénée. Ces changements doivent proposer et aboutir à un autre mode de production de l'espace. L'urbain devient ainsi le support de la lutte des classes dans la modernité et le capitalisme avancé : il doit logiquement devenir le lieu, voire l'enjeu de la révolution et de la libération. Lefebvre déclare ainsi en 1968 : « [Il convient] de produire un nouvel humanisme, différent du vieil humanisme libéral qui achève sa course : celui de l'homme urbain pour qui et par qui la ville et sa propre vie quotidienne dans la ville deviennent œuvre, appropriation, valeur d'usage (et non valeur d'échange)⁵. » Mais cette libération ne sera pas que spatiale, et la révolution urbaine devra se mener sur tous les fronts, la lutte dans et pour la ville ne devant être qu'un moyen parmi d'autres pour aboutir à l'autogestion généralisée. Car ce droit nécessite, on s'en doute, l'abolition du capitalisme pour se réaliser. On ne doit ainsi pas oublier que la « révolution urbaine » que prône Lefebvre doit s'accompagner d'une révolution – économique, politique et culturelle – devant mener à « une planification orientée vers la satisfaction des besoins », « l'autogestion généralisée » et une quotidienneté libérée.

5. H. LEFEBVRE, *Le Droit à la ville*, Anthropos, Paris, 1968.

Ce droit à la ville, c'est ce qu'on en retiendra, en appelle à la lutte et à la révolution urbaine, à une réappropriation collective de la ville, à des changements nécessaires dans la fabrique de la ville (qui n'auraient que peu de sens, répétons-le, pris isolément, dans le système de production actuel, celui du capitalisme), mais aussi à l'« autogestion de la vie urbaine » et à la participation⁶.

6. H. LEFEBVRE, *La Révolution urbaine*, Gallimard, Paris, 1970.

Cette participation appliquée à l'urbanisme et à la gestion urbaine, dont l'idée émerge en réaction à l'urbanisme de la période des Trente Glorieuses en France⁷, et dont on fait grand cas aujourd'hui dans les grandes villes françaises et ailleurs, revêt dans ce droit à la ville, des aspects qu'on a tendance à occulter : elle doit être conquise et non octroyée, et doit être permanente et non pas ponctuelle⁸. L'habitant doit prendre part à l'aménagement de son espace en intégralité, ce qui, encore une fois, n'est possible que dans un système général autogéré, où l'espace urbain n'est plus aménagé en fonction de la production et de la

7. H. HATZFELD, *Faire de la politique autrement. Les expériences inachevées des années 1970*, ADELS, PUR, 2005.

8. J.-P. GARNIER, *op.cit.*

consommation et au service de la bourgeoisie, mais « par » le peuple et « pour » le peuple. Cette participation effective ne pourra voir le jour, selon Lefebvre, que dans un autre mode de production de l'espace – non capitaliste – nécessitant lui-même un autre mode de production. Dans le cas contraire, l'urbanisme participatif ne demeurera que légitimation de décisions prises en amont, « information » ou au mieux, « concertation » à la marge.

● ... et son influence sur les luttes urbaines en France

Ce droit à la ville, à l'autogestion urbaine, ou au moins à la « participation », a été très tôt repris par les mouvements sociaux urbains.

Ces mouvements ont constitué la critique en acte des politiques urbaines menées en France depuis quelques décennies. Certes, les luttes urbaines ne datent pas de cette période, mais celles qui se développent à partir de la fin des années 1960 se caractérisent aussi, entre autres facteurs, par le passage de revendications « quantitatives » (concernant le nombre de logements, le prix des loyers...) à des revendications plus « qualitatives » concernant notamment les modes de vie, la qualité de vie, l'émancipation politique et sociale, les revendications des « minorités », et bien entendu, la préservation ou la transformation du fameux « cadre de vie ». Elles rentrent de ce fait dans ce que Touraine a appelé les « nouveaux mouvements sociaux⁹ » et dont la consécration a eu la fâcheuse tendance à enterrer un peu vite le mouvement ouvrier.

Si les thèmes portés par ces mouvements sociaux urbains des années 1960-1970 demeurent assez classiques – la question du logement, celles des équipements collectifs, des transports ou encore celle de l'aménagement (lutte contre des projets de rénovations, etc....) – d'autres font leur apparition comme cette demande de participation aux projets et à l'aménagement des villes, ou encore le fameux thème du « cadre de vie », utilisé également pour contester les projets avec la légitimité des savoirs de « proximité », du « vécu » et du « local », et qui donnera naissance l'écologie politique urbaine (campagnes contre l'automobile, les autoroutes urbaines, pour la promotion des espaces verts et des « droits du piéton »).

Mais au-delà, selon Manuel Castells à l'époque, ces mouvements sociaux urbains sont « des systèmes de pratiques sociales contradictoires qui remettent en cause l'ordre établi à partir des contradictions spécifiques à la problématique urbaine », systèmes qui sont les véritables moteurs de « changement et d'innovation dans la ville »¹⁰. La nouveauté de ces luttes viendrait donc des nouvelles contradictions sociales nées du capitalisme dans la société post-industrielle. Elles seraient liées à la lutte

Si les thèmes portés par les mouvements sociaux urbains des années 1960-1970 demeurent assez classiques, d'autres font leur apparition comme cette demande de participation aux projets et à l'aménagement des villes.

9. A. TOURAINE, *La Voix et le Regard*, Seuil, Paris, 1978.

10. M. CASTELLS, *Espaces et sociétés*, n° 6-7, 1972, p. 3-8.

des classes, autant que les luttes ouvrières traditionnelles. Les revendications de ces mouvements se concentrent par ailleurs contre l'État aménageur et le système capitaliste et libéral « dans » et « par » l'espace, à travers la dénonciation des spéculations et des promoteurs. Ces mouvements sont donc à l'époque analysés comme « relativement cohérents dans leur opposition au pouvoir d'État ». Qu'ils se soient opposés à des opérations de rénovation urbaine, qu'ils aient revendiqué la construction de logements sociaux ou une plus grande participation des habitants dans l'aménagement ou dans la gestion de leur « cadre de vie », ils demeuraient ainsi « porteurs d'une double critique, celle du pouvoir politique et celle du pouvoir scientifique ou technique¹¹ ».

11. M.-H. BACQUÉ, H. REY, Y. SINTOMER, *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, La Découverte, Paris, 2005, p. 81-82.

Cette approche des mouvements sociaux urbains des années 1970 par les sociologues urbains caractérise l'une des questions primordiales de la sociologie des luttes urbaines, et au-delà la fameuse « question urbaine » de ces années : les revendications portent-elles exclusivement sur l'objet urbain, ou l'urbain n'est-il qu'un support ou un prétexte pour une critique plus globale ? En somme, ces luttes urbaines étaient-elles destinées à transformer le système ? C'est Manuel Castells qui, encore une fois, estime en 1973, que selon qu'elle « cherche à lier les contradictions urbaines aux contradictions sociales en général », ou bien que ses « objectifs » soient « spécifiques et limités », la lutte urbaine devra devenir « source de changement social » ou « instrument de participation à l'intérieur des objectifs généraux institutionnellement dominants¹² ». La question urbaine, pour ceux qui l'analysaient alors, cristallisait la question sociale. La critique de l'État et du capitalisme (et du fameux « capitalisme monopoliste d'État ») passait dorénavant automatiquement par la critique de l'urbain et de l'urbanisme. C'est cette question de la lutte des classes dans l'espace urbain, ou d'« urbanisation de la lutte des classes » qui était au centre de toutes les attentions, et les mouvements, collectifs et comités de résidents, d'habitants ou d'usagers qui fleurissaient dans les nouveaux quartiers périphériques de grands ensembles ou dans les transports en commun fournissaient l'occasion d'expérimenter ce « mélange des genres ».

12. M. CASTELLS, *Luttes urbaines et pouvoir politique*, Maspero, Paris, 1973, p. 121.

Car si lutte des classes et revendications urbaines se mêlent parfois à l'époque, c'est aussi par l'instrumentalisation – ou l'« animation » – de ces luttes par des entrepreneurs extérieurs, qui vise à « partir des revendications des habitants » pour ensuite politiser la lutte¹³ : la Confédération nationale du logement communiste, apparentée au PCF, les groupes maoïstes comme « Secours rouge ». On retrouve également de plus en plus cet investissement dans les luttes urbaines au sein de la mouvance socialiste, dans les associations familiales d'origine catholique politisées et de plus en plus converties au marxisme ou encore chez les « Groupes d'action municipale » (GAM), plus proches de la « deuxième gauche » autogestionnaire. Le Parti socialiste unifié (PSU) s'appuiera ainsi sur sa propre Confédération générale du logement, et la CFDT s'investira, au tournant des années 1960-1970, dans de nombreuses revendications urbaines et pour le cadre de vie.

13. C. MASSU, « Il faut partir des petites revendications », *Autrement*, n° 6, 1976, p. 148-149.

En 1968, cette deuxième gauche tente de mettre en place un « syndicalisme de l'habitat¹⁴ » pour en arriver à un « syndicalisme du cadre de vie » en 1975, regroupant habitants, usagers et travailleurs du bâtiment, et destiné à rassembler sous une même bannière les luttes urbaines éparées. La Confédération syndicale du cadre de vie (issue de la Ligue ouvrière chrétienne via le Mouvement populaire des familles) entend ainsi, dès 1976, sous des revendications qualitatives, inclure tous les types de luttes en milieu urbain (pour le logement, les transports, les équipements). Son objectif est d'intervenir sur les questions urbaines à la manière du syndicat ouvrier traditionnel dans l'usine, brouillant ainsi les cartes de la distribution des rôles entre syndicat et association¹⁵ : prise en charge de la contestation et des luttes, et défense des intérêts et des droits des citoyens et des usagers. La création de ce « syndicat » est quoi qu'il en soit révélatrice de cette volonté de politisation et d'unification de la (des) question(s) urbaine(s) et du « cadre de vie ».

En 1970, déjà, le lancement d'un éphémère mouvement « Socialisme et vie urbaine : mouvement pour le droit à la ville » par le PSU dénonçait la parcellarisation des luttes pour la ville. Le parti cherche à l'époque à aboutir à un « programme socialiste de la ville », rejoignant ainsi la volonté de Lefebvre. Cette volonté est caractéristique de la « stratégie en tenaille » du PSU qui vise à s'attaquer au capitalisme là où il se déploie le plus, c'est-à-dire dans le cadre du travail et de la production – dans l'entreprise et dans l'usine, avec le militantisme syndical – et dans la ville et le « cadre de vie » (noyautage ou création de conseils de résidents et d'usagers)¹⁶, ce qui constitue une nouveauté et se caractérise par la propagande politique et l'instrumentalisation des insatisfactions.

De la sorte, la ville est non seulement perçue logiquement comme le lieu où se déploient le capitalisme, les divisions sociales, l'aliénation, le pouvoir, ses symboles, ses signes, sa répression mais aussi comme le lieu où se niche le potentiel changement, révolutionnaire ou réformiste. C'est là tout l'enjeu de la « question urbaine » dans la France des années 1970.

Que l'espace social urbain soit l'enjeu (l'objet) des luttes ou le simple support (instrument) d'un changement plus global, il acquiert néanmoins un statut particulier dans les discours et dans les pratiques. Il permet et subit à la fois la politisation des discours sur l'urbain et « l'urbanisation » des positions politiques¹⁷. Les discours politiques, politiques et politico-scientifiques se recentrent de plus en plus sur l'objet urbain et celui-ci devient un enjeu révolutionnaire et/ou réformiste.

Mais ces mouvements sociaux urbains voient au fur et à mesure une modification profonde de leurs composantes sociologiques : les couches moyennes urbaines y sont de plus en plus présentes. Ces dernières qui ont tout d'abord joué le rôle d'agents mobilisateurs ou d'entrepreneurs extérieurs pour les populations concernées par la lutte, voient leur rôle et leur place dans les luttes évoluer. Au fur et à mesure de la décennie, ainsi, les revendications formulées par les classes moyennes qu'on appellera les « militants du cadre de vie¹⁸ » – revendications « qualitatives », donc, liées aux conditions de vie dans les villes –, sont de plus en plus formulées au

14. C. NEUSCHWANDER, « De l'animation à la participation (à propos de l'expérience de Sarcelles) », 25 novembre 1968, Archives nationales, 581AP/66.

15. D. TARTAKOWSKY ; F. TÉTARD, *Syndicats et associations. Concurrence ou complémentarité*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes 2004.

16. J. MALTERRE, « Entreprise, cadre de vie », *Tribune socialiste* 26-3-1970.

17. G. BUSQUET, *Idéologie urbaine et pensée politique dans la France de la période 1958-1981*, thèse de doctorat, université Paris XII, 2007.

18. M. DAGNAUD ; D. MEHL, « Des contestataires comme il faut », *Autrement*, n° 29, 1981 ; C. BIDOU, *Les Aventuriers du quotidien*, PUF, Paris, 1984.

nom de la défense de leur propre cadre de vie. Les mouvements s'opposant aux opérations d'urbanisme sont de plus en plus le fait des résidents, riverains, commerçants du quartier, contre des projets les touchant directement et de moins en moins au nom des couches populaires. On y retrouve également ces revendications à l'autogestion urbaine et à l'urbanisme participatif et au droit à la ville, mais de plus en plus éloignées de la problématique et de la perspective de la lutte des classes.

L'essai de syndicalisme de l'urbain à la française s'est donc en quelque sorte heurté à l'évolution sociologique des mouvements sociaux urbains. Quoi qu'il en soit, la désectorisation des luttes urbaines – c'est-à-dire à la fois le rassemblement des revendications éparses concernant le logement, les transports en une « question urbaine » globale et un « droit à la ville », mais aussi leur montée en généralité vers une critique plus globale du système économique et politique – sera restée une utopie pour le premier aspect, et n'aura duré qu'un temps pour le second.

● La question urbaine et le droit à la ville aujourd'hui

La question urbaine semble ne pas avoir disparu pour autant. Il suffit pour cela de songer aux mobilisations et aux mouvements qui fleurissent depuis plusieurs années en France autour de la question de la précarité urbaine et de la crise du logement : DAL, Jeudi noir, Enfants de Don Quichotte... Ces mouvements renouent avec les anciens répertoires d'action, comme le squat, par exemple, et comme leurs ancêtres les mouvements sociaux urbains d'avant les années 1980, dont ils sont parfois les héritiers directs, ils sont à nouveau le fait de la mobilisation d'entrepreneurs extérieurs au nom des couches populaires, des précaires et des « sans ». Il suffit également de poser de nouveau le postulat nécessaire, aujourd'hui sûrement plus encore qu'hier, des fondements du développement urbain en lien avec la marche du capitalisme, ou mieux, des fondements urbains du capitalisme. Il suffit enfin de constater leurs conséquences en termes d'inégalités ou d'injustices socio-spatiales. C'est ce à quoi s'attache justement toute cette frange de la géographie critique qui redécouvre Lefebvre à partir de la géographie radicale anglo-saxonne de David Harvey et d'autres.

Mais, aujourd'hui, plus qu'hier, cette montée en généralité des revendications urbaines, ce syndicalisme du cadre de vie, cette désectorisation des luttes – en somme, ce « droit à la ville » – sont-ils encore possibles ou réalisables ?

On pourra objecter que, poser la question en ces termes revient à analyser le présent avec des questions du passé, mais ce serait faire fi de ces revendications et cette volonté nouvelle du « droit à la ville » qui se font ressentir chez les intellectuels mais aussi dans le mouvement social et la société civile au niveau international.

C'est pourquoi, à partir de quelques exemples récents, on pourra apporter quelques pistes ou ébauches de réflexions sur le devenir des mouvements sociaux urbains et du droit à la ville.

On peut tout d'abord être amené à se demander si les luttes urbaines locales portent encore – où sont capables de le faire – des revendications

globales ou si des luttes plus larges peuvent encore s'asseoir sur des revendications urbaines. Tout nous porte à croire, au regard des mouvements sociaux importants récents qui ont marqué les esprits, et abstraction faite des mouvements pour le « droit au logement » – sectoriels bien que radicaux – mentionnés plus haut, que l'espace, faute d'être toujours l'objet de revendications, se trouve souvent de nos jours réduit à un statut de support, voir d'instrument tactique – éventuellement stratégique – pour le déroulement des luttes.

Si l'on prend l'exemple du mouvement des « indignés » qui a débuté en 2011 à Madrid contre les politiques d'austérité, la crise économique et l'action du FMI et de la Banque mondiale, on s'aperçoit, qu'outre le fait de renouer avec le « spontanéisme » fantasmé par les gauchistes de 1968, les assemblées populaires, la démocratie délibérative et le consensus, comme l'a montré Héloïse Nez dans un article mis en ligne sur le site de cette revue¹⁹, ce mouvement investit des espaces, places centrales, s'approprie et occupe les lieux publics urbains, qui demeurent des lieux hautement symboliques, la ville-centre ayant toujours fait figure de symbole du pouvoir et du capitalisme dans les représentations. Les occupations de Mai 68 avaient déjà mis en lumière la valeur hautement symbolique de certains lieux et monuments à Paris, mais on pourrait également remonter à la Commune de 1871. En plus des « marches » et de sa dissémination dans d'autres capitales européennes, la suite du mouvement *indignados* a toutefois permis une « territorialisation » des assemblées dans les quartiers périphériques dans un objectif de pérennisation du mouvement et d'ancrage dans le local. C'est de ces agoras locales et décentralisées au contact des habitants des quartiers populaires qu'ont pu parfois émerger des revendications spécifiquement urbaines²⁰. L'espace urbain est ici investi pour ses valeurs symboliques et tactiques, et les revendications urbaines ne s'agrègent au « global » qu'à partir de cela.

On pourrait également porter le regard sur les fameuses émeutes des banlieues de grands ensembles ou celles des banlieues populaires des autres pays d'Europe occidentale qui font périodiquement la une des médias depuis quelques décennies. Sous des aspects de révoltes « anoniques », elles présentent un aspect éminemment politique, en tant qu'elles opposent des jeunes des classes populaires – on ne peut plus privés de « droit à la ville » – à la police, aux institutions, à l'État²¹. Ces émeutes sont également, quoi qu'on en dise, porteuses de mobilisations collectives à bases de mécontentement généralisé et de ressources locales d'autochtonie, tout en mettant au grand jour les questions des ségrégations et des stigmatisations résidentielles en liens avec l'échec de l'intégration et la déprise économique sans toutefois en faire des slogans. Seul le traitement qu'en font les médias et les politiques les dépolitiserait en les

La lutte globale anticapitaliste et les revendications urbaines semblent encore – mais pour combien de temps – trop séparées.

19. H. NEZ, « No es un botellón, es la revolución ! », *Mouvements*, 7 juin 2011, <http://www.mouvements.info/No-es-un-botellon-es-la-revolucion.html>

20. H. NEZ, « Le mouvement des indignés s'ancre dans les quartiers de Madrid », *Métropolitiques*, 29 juin 2011.

21. D. MERKLEN, *Quartiers populaires, Quartiers politiques*, La Dispute, Paris, 2009 ; M. KOKOREFF ; D. LAPYERONNIE, *Refaire la cité. L'avenir des banlieues*, Seuil, Paris, 2013.

criminalisant. Il suffirait ainsi, selon certains, de « re-politiser » les banlieues en se basant sur leurs ressources et capitaux propres pour sortir de l'impasse.

Alors la désectorisation et la politisation des luttes urbaines ont-elles eu lieu ? N'assiste-t-on pas au contraire, depuis quelques années, à une dépolitisation de la question urbaine ? Au niveau international, le projet d'une « charte mondiale pour le droit à la ville » par le Forum social mondial depuis le début des années 2000 laisse, quoi qu'il en soit, apparaître une volonté de réunir, cette fois à un niveau mondial, des revendications urbaines liées aux secteurs du logement, des transports, à la participation, à la liberté de circulation, au partage des ressources²²... dans une perspective altermondialiste et de refus du néolibéralisme. Cet antimondialisme semble aujourd'hui être le seul à pouvoir porter, dans une revendication transversale (contre le néolibéralisme, synonyme d'inégalités et d'exclusions) la question urbaine, en termes d'« urgence sociale » et de remise à plat des « fondements du lien social²³ », qui se joue dans les banlieues françaises, mais pas seulement.

Parvenir à lier l'antimondialisme, issu entre autres des nouveaux mouvements sociaux des années 1970 dont nous avons parlé, avec les classes populaires, leur « colère » et leur « politicité²⁴ » ou potentiel politique, pourrait être un moyen de re-politiser ce droit à la ville et cette question urbaine. Car la lutte globale anticapitaliste et les revendications urbaines semblent encore – mais pour combien de temps ? – trop séparées. On parviendrait alors à faire en sorte que ce droit soit approprié au-delà du discours de certains élus locaux et savants, c'est-à-dire par le plus grand nombre des concernés. C'est sûrement à cette condition que le droit à la ville pourra aboutir à « un changement social²⁵ ». Sinon, ce droit risque de rester en pratique sourd et aveugle aux rapports de domination et donc, de demeurer lettre morte et de rater sa cible. ●

22. Charte mondiale du Droit à la ville.

23. I. SOMMIER, *Le Renouveau des mouvements contestataires à l'heure de la mondialisation*, Flammarion, coll. « Champs », Paris, 2003.

24. D. MERKLEN, *op. cit.*

25. D. HARVEY, *Le capitalisme contre le droit à la ville. Néolibéralisme, urbanisation, résistances*, Amsterdam, Paris, 2011.